

11 Mars 2019

La sécurité incendie sera renforcée

L'extension récente du village avec la réalisation des lotissements du Coteau et des Sources et la vérification des différentes bornes incendie implantées par l'entreprise Delaître nécessite un renforcement de la sécurité incendie. Deux bornes défailtantes ont été remplacées en 2018. Le Conseil Municipal décide d'installer une réserve incendie qui sera enterrée place de La Maréchale et de confier les travaux à l'entreprise Delaître.

Les Comptes Administratifs sont adoptés à l'unanimité : En intégrant les reports de l'année 2017, l'assainissement pour un excédent de fonctionnement de 101 298 € et un déficit d'investissement de 17 797 € ; le budget général pour un excédent de fonctionnement de 201 701 € et un déficit d'investissement de 124 643 € dû notamment aux différents travaux réalisés durant l'année (Rénovation de la grange du presbytère, raccordement au réseau assainissement du hameau de la gare, panneau à messages variables, voirie...)

Le compte de gestion a également été validé et les résultats affectés au budget 2019.

Urbanisme : La commune n'exerce pas son droit de préemption sur la vente du garage appartenant à « Consorts Larcher » rue du Tire Sachot.

Culture : La commune accueille un concert de printemps en l'église St Valentin avec deux chorales : « Vox Romana » et « A portée de voix ». D'autres concerts auront lieu durant l'année.

Fête patronale : Elle aura lieu cette année les 24 et 25 août doublée de la fête foraine.

Assainissement : Le Conseil Municipal rappelle l'obligation faite à tous les habitants de se raccorder au réseau communal collectif et invite ceux qui ne sont pas raccordés à assister à la réunion SPANC organisée par la Communauté de Communes jeudi 28 mars au Pôle de services.

Lagunage : Suite aux dégâts générés par les ragondins, les bords des bassins seront repris et stabilisés par l'entreprise Poissenot.